

Dr Denis ERNI  
Boîte Postale 408  
1470 Estavayer-le-Lac  
0041 79 688 34 30  
denis.erni@a3.epfl.ch

**Recommandé et Personnel**

Conseil fédéral  
Mme Simonetta Sommaruga  
Conseillère fédérale  
Département de Justice et Police (DFJP)  
Palais fédéral Ouest  
CH-3003 Berne

Estavayer-le-Lac, le 24 avril 2017

[http://www.swisstribune.org/doc/170424DE\\_SS.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/170424DE_SS.pdf)

**MON COURRIER DU 24 MARS 2017 / FAIT NOUVEAU**

Madame la Conseillère fédérale,

Je me réfère à mon courrier<sup>1</sup> du 24 mars 2017 dernier.

Par la présente je vous informe que le Juge Laurent MARGOT a réagi à mon constat du 24 mars 2017 en s'adressant à M. Pierre CORNU de l'Autorité de Recours du Canton de Neuchâtel, voir courrier<sup>2</sup> annexé daté du 27 mars 2017.

J'ai rendu attentif M. Pierre CORNU que la démarche du Juge Laurent MARGOT ne permet pas d'avoir accès à un Tribunal neutre et indépendant comme l'avait déjà mentionné Me de ROUGEMONT en 2007, voir courrier<sup>3</sup> annexé daté du 24 avril 2017.

Pour ceux qui instruisent ma plainte pénale, je signale **qu'il existe la preuve écrite que le Juge MARGOT avait interdit que l'on prononce le terme de « faux contrat » dans un document daté du 17 août 2012 adressé au Procureur Pierre AUBERT.**

L'attestation<sup>4</sup> de témoignage, fournie en décembre 2016 par le témoin unique de la dénonciation calomnieuse que le Juge Bertrand Sauterel ne pouvait pas faire témoigner, a de plus permis de confirmer que ce contrat était bel et bien un faux !

L'avocat du GER a pris le temps de consulter tous ces documents avant de prononcer son diagnostic. Il avait immédiatement conclu à la fausseté du contrat comme Me de Rougemont. **Je vous rappelle que j'ai fait l'objet d'une dénonciation calomnieuse fondée sur ce faux contrat.**

Par avance, je vous remercie de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire respecter les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale dans le respect de l'article 35 cste.

Veuillez agréer, Madame la Conseillère fédérale, mes salutations cordiales.

  
Dr Denis ERNI

Document numérique : [http://www.swisstribune.org/doc/170424DE\\_SS.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/170424DE_SS.pdf)

Copie : ment

<sup>1</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/170324DE\\_SS.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/170324DE_SS.pdf)

<sup>2</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/170327LM\\_TC.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/170327LM_TC.pdf)

<sup>3</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/170424DE\\_TC.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/170424DE_TC.pdf)

<sup>4</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/161205OB\\_DE.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/161205OB_DE.pdf)